

COMMUNE DE BEX



**RÈGLEMENT COMMUNAL
DES SÉPULTURES ET DU CIMETIÈRE**

**Annexe 1
TARIF DES INHUMATIONS**

Concessions

Concession tombe simple, durée 50 ans	fr.	2'500.--
Concession tombe double, durée 50 ans	fr.	4'500.--
Concession tombe triple, durée 50 ans	fr.	6'500.--
Concession tombe quadruple, durée 50 ans	fr.	8'500.--
Prolongation d'une concession, durée 20 ans, par tombe		½ tarif de la concession
Concession d'une urne simple, durée 50 ans	fr.	500.--
Concession d'une urne double, durée 50 ans	fr.	1'000.--
Concession d'une urne triple, durée 50 ans	fr.	1'500.--
Concession d'une urne quadruple, durée 50 ans	fr.	2'000.--
Prolongation d'une concession, durée 20 ans, par urne		½ tarif de la concession

Tombes à la ligne

Personne domiciliée ou décédée à Bex		Gratuit
Personne domiciliée à Bex, mais décédée à l'extérieur		Gratuit
Personne non-domiciliée à Bex, mais qui y est inhumée	fr.	1'200.--
Enfant non-domicilié à Bex, mais qui y est inhumé	fr.	800.--

Urnes à la ligne

Personne domiciliée ou décédée à Bex		Gratuit
Personne domiciliée à Bex, mais décédée à l'extérieur		Gratuit
Personne non-domiciliée à Bex, mais qui y est inhumée	fr.	800.--
Enfant non-domicilié à Bex, mais qui y est inhumé	fr.	600.--

Urnes cinéraires déposées ou scellées sur la tombe d'un proche parent

Personne domiciliée et décédée à Bex		Gratuit
Personne domiciliée à Bex, mais décédée à l'extérieur		Gratuit
Personne non-domiciliée à Bex, mais qui y est inhumée	fr.	600.--
Enfant non-domicilié à Bex, mais qui y est inhumé	fr.	400.--

Dépôt des cendres dans l'urne cinéraire commune « Jardin du Souvenir »

Personne domiciliée et décédée à Bex		Gratuit
Personne domiciliée à Bex, mais décédée à l'extérieur		Gratuit
Personne non-domiciliée à Bex, mais qui y est inhumée	fr.	200.--
Enfant non-domicilié à Bex, mais qui y est inhumé	fr.	100.--

Exhumation d'un corps

Pour toute personne exhumée

fr. 3'000.-- + frais effectifs

Participation communale

Forfait facturé par les entreprises de pompes funèbres
pour chaque sépulture

fr. 210.--

Bex, le 30 mars 2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  A. Cherubini

Le Secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular with the text 'MUNICIPALITÉ DE BEX' around the perimeter. In the center, there is a shield with a cross and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' below it.

Approuvé par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, le 11.7.22

